L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 9 OCTOBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de décès, une épicerie ou buvette, bien située, et faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, Urselines et St-Claude. 6 oct—3f

DEMANDES.

FILLE blanche pour maison et salle à manger, vieux numéro 1,608 rue St-Charles. 9 oct—1t.

JEUNES filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Magnania Cotton Mills. 7 oct—7t

DEMANDE—Une dame de Paris, sans enfants, désire prendre un en fant-en pension. Bonne référence. S'adresser Madame Hardy, No 248 rue Ursulines. 7 oct—7t

ON demande immédiatement une jeune fille de couleur comme domestique de maison. S'adresser 94 Avenue Esplanade. 7 oct—3t

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une personne préférée. S'adresser de 10 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julia. 29 sept—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Dr Stanhope Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,570—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr Hamilton P. Jones, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 oct—9 13 18

Succession de Peter R. Angelovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,599—Division C.—Attendu que Marie Zumerbier, veuve de Peter R. Angelovich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter R. Angelovich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la dite pétition ne devrait pas être homologuée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 oct—8 12 18

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,540—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gilbert L. Hall, exécuteur testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 sept—29—oct 3 7

Succession de J. B. Desprats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,044—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward C. Guillet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 7 13

Succession de Patrick Farrelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,852—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le présent compte ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 oct—4 7 13

Succession de Mme Louise H. Foote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,045—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6 oct—6 10 14

Succession de Myscinth Tamelac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,050—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Thérèse C. Buckley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—oct 2 7

Succession de Jacob Van Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 38,113—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Mar e Van Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—oct 2 7

Succession de Norman Curtiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,702—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward C. Guillet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 oct—3 7 13

Succession de Louise Bringier, femme de August Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le présent compte ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 7 13

Succession de Otto ou Olof Sodderling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 869—Division E.—Attendu que John S. Weiss, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a déposé une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto ou Olof Sodderling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 oct—8 9 14

Succession de Mme Louise H. Porte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,045—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jas S. Zacharie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—2 7 oct

Succession de Jacob Van Hoven.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 38,113—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Marie Van Hoven, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 oct—6 10 14

E. KELLS & M. VIET
ENTREPRENEURS

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir UNE SUPERBE SCIERIE —A— STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de TERRES DE BOIS DE CYPRE —Y ATTENANT.—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros. & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 24 septembre 1894, à l'encan, il sera vendu—

1° Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après le devis et l'arpentage de George H. Grandjean, ingénieur civil à la date du 17 juillet 1894, comme suit : Le lot ci-dessus borné de vendure mesurant trois (3) chaines de largeur sur le côté Est et trois (3) chaines de largeur sur le côté Ouest de l'emplacement actuellement occupé par le Bayou Carencro, au sud par les terres et les héritiers d'Hypolite Breaux, à l'est par les terres d'Emile Pottier ou ses héritiers, et à l'ouest par les terres de M. Smithson étant la moitié de la même terre acquise par les A. Hubbard de Budd & Jones le 9 octobre 1891.

2° Un certain lot de terre situé dans la ville de Houma, paroisse Terrebonne à l'encoignure des rues Main et Roussel, mesurant 50 pieds plus ou moins de face à la rue Main, sur une profondeur connexe où se trouve un arrière du Bayou Terrebonne, borné au nord par le dit Bayou Terrebonne, au sud par la rue Main, à l'ouest par le lot précédemment décrit dans cette vente et à l'est par la rue Roussel, ensemble avec les bâtisses, etc.

3° Un autre lot de terre, situé aussi dans la ville de Houma, paroisse Terrebonne, touchant à celui ci-dessus décrit, mesurant 21 pieds 8 pouces de face, plus ou moins, à la rue Main, la profondeur que l'on peut trouver en arrière du Bayou Terrebonne, borné au nord par le Bayou Terrebonne, au sud par la rue Main, à l'est par le lot ci dessus et à l'ouest par le lot du Dr J. J. Blanc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. R. Ker, notaire.

4oct—4 10 17 24 31 nov7

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., en date du 17 septembre 1894, et à moi adressé.

MERCREDI, 24me jour d'octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, nouveaux numéros, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la Sixième Division de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Live Oak, Constance, Magazine, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots No 7 8 et 9, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Live Oak, sur Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur devra faire un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Charmants Cottages Elevés,

Nos 93 et 95 rue Elmire, entre les rues Remparts et Bourgogne,

Succession de Michael Kauffmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,082.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 (ouvrant numéro 723) rue de la Commune—MARDI, 16 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, aux anciens Nos 50 et 52 de la rue Bienville, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894, et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilot No 267, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Conti, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot A sur un plan de C. Milneburg, en date du 15 juin 1872, et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 93 rue Elmire.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Villeret, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No 2 de l'Ilot No 61 et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 95 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Théo. Baisden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19 26—Oct. 3 10 17 24.

1-5-8

Hésitations ! Cela ne coûte qu'un cent et un cing-huitième de cent par jour demmi $6 pour 365 jours.

Faites le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que la nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des déménagements parmi nos connaissances, ce directory étant une publication de souscriptions anciennement, il n'y en a un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve cros le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix.....$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs..... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus, sera payé par ce prenez un par la malle dans toutes les parishes des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE CHOIX Dans le Troisième District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, 6 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, élégant en place de l'Honorable N. H. Righton, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1894, pour le compte de la succession de Jane Holloway, Dossier No 43,531, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Live Oak, Constance, Magazine, Bellecastle et Dufossat, désignés comme lots No 7 8 et 9, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Live Oak, sur Constance, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tier ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

7 oct—7 16 23 30—nov 4 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Le Joli Cottage Simple, avec Allée pour Voiture et Ecurie, No 222 Rue Robertson, près de la Rue Ursulines.

Succession de A. J. Brugier.

No 43,160—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune.—MERCREDI, 31 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs. No 629 de la rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu d'un jugement rendu le 20 septembre 1 94 et signé le 26 septembre 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire et pour le compte de la succession de A. J. Brugier, Dossier 43,160, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Carton, Villeret, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 1 de l'Ilot No 61 et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage avec mansarde connu comme le No 222 de la rue Robertson, subdivisé en 7 ou 8 grands appartements bien aérés, cuisine, chambre à bain, etc., écurie, remise, cour pavée, entrée pour voiture, citerne, waterworks, etc., le tout en bonnes conditions; emplacement à proximité des marché, église, école et chars urbains.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, ou des billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec tout à fait les clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat de 1894 devront être payée par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Zengel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

30 sept—30—oct 7 14 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, pendules, ornements pour mantaux de cheminées, matelas, nattes, abats-jour, faience, verrerie et autres; piano droit, ensemble avec d'autres nombreux articles d'utilité et d'ornement.

Succession de A. J. Brugier.

No 43 160.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 727 rue de la Commune.—VENDREDI, 12 octobre 1894, à 11 heures du matin, à la résidence No 222 de la rue Robertson, près de la rue Ursulines, en vertu d'un jugement rendu le 20 septembre 1894 et signé le 26 décembre 1835, et déposé au bureau de H. Pedescleaux, ancien notaire en cette ville, et mesurant, mesure française, comme suit : En lot No 5 mesure 36 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur et 25 pieds 9 pouces de largeur dans le fond ; le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servit dor, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un ou à un ou deux ans, au billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec stipulations de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des dits billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando, et toutes autres clauses de garantie, les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au port ur des billets ; les taxes d'Etat de 1894 devront être assumées par l'acquéreur en sus et en dessus de prix d'adjudication et un dépôt comptant de 10 pour cent du prix devan être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.

16 sept—16 19 26 - 3 10 17 oct

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District,

No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters,

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brinkmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—Alfred O. Green, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue de Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 octob e 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Sur les lieux, No 9 rue Espagne (vieux No) le corps de maison et dépendances, en un grand lot de meubles de maison assortis et de valeur, etc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Et le même jour immédiat après avoir terminé la vente ci-dessus.

A l'écurie No — rue Constance, entre les rues Phillip et Première—

Un buggy à quatre places, un buggy forme boîte à place, deux chevaux, un lot de harnais, du foin etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 sept—29—1 2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usines de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de A. J. Cahill versus Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894, et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilot No 267, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Conti, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot A sur un plan de C. Milneburg, en date du 15 juin 1872, et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 93 rue Elmire.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Villeret, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No 2 de l'Ilot No 61 et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 95 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste d'un an à deux ans, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District, No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters,

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brinkmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—Alfred O. Green, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 octob e 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Sur les Lieux, No 9 rue Espagne (vieux No) le corps de maison et dépendances, en un grand lot de meubles de maison assortis et de valeur, etc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Et le même jour immédiat après avoir terminé la vente ci-dessus.

A l'écurie No — rue Constance, entre les rues Phillip et Première—

Un buggy à quatre places, un buggy forme boîte à place, deux chevaux, un lot de harnais, du foin etc., d'après l'inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 sept—29—1 2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usines de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de A. J. Cahill versus Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894, et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilot No 267, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Conti, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot A sur un plan de C. Milneburg, en date du 15 juin 1872, et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 93 rue Elmire.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Villeret, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No 2 de l'Ilot No 61 et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 95 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste d'un an à deux ans, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Charmants Cottages Elevés,

Nos 93 et 95 rue Elmire, entre les rues Remparts et Bourgogne,

Succession de Michael Kauffmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,082.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 (ouvrant numéro 723) rue de la Commune—MARDI, 16 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, aux anciens Nos 50 et 52 de la rue Bienville, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894, et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilot No 267, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et Conti, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot A sur un plan de C. Milneburg, en date du 15 juin 1872, et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 93 rue Elmire.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Conti, Villeret, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No 2 de l'Ilot No 61 et mesurant, mesure française, 33 pieds 8 et 2/3 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un charmant cottage élevé avec galerie sur la devant, corridor sur le côté et 4 grandes chambres; aussi une bardière à chairvois sur le derrière. Cottage, lieux d'aisances, etc., connu comme le numéro municipal 95 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, le reste d'un an à deux ans, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et privilège du vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Charmants Cottages Elevés,

Nos 93 et 95 rue Elmire, entre les rues Remparts et Bourgogne,

Succession de Michael Kauffmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,082.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 (ouvrant numéro 723) rue de la Commune—MARDI, 16 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, aux anciens Nos 50 et 52 de la rue Bienville, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 11 septembre 1894, et signé le 17 septembre 1894, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilot No 267, borné par les rues Elmire, Remparts, Bourgogne et